



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Coraline Gauthier
LET20
Tél : 05 59 80 87 93
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **- 9 SEP. 2020**

Monsieur,

Par courrier du 06 juin 2020, vous m'avez adressé un « porter à connaissance » conformément à l'article R. 214-40 du code de l'environnement au dossier de déclaration de rejet des eaux pluviales du projet de construction du lotissement « Les Hauts du Lescourre » sur la commune de Lescar, référencé sous le numéro n°64-2018-00129.

Ce dossier de déclaration a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques en date du 11 mars 2019.

Je vous informe que les nouvelles modifications projetées sont recevables et que le volume de rétention des eaux pluviales porté à 105 m³ est régulier.

Je prends donc acte de la modification déclarée conformément aux dispositions de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, ces changements n'entraînant pas de modification de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité
quantité/lit majeur

Pierre Escale

PROGEFIM
ZI du Phare
BP 10288
23 rue Alessandro Volta
33700 MERIGNAC